



14ème législature

Question N° : 95702	De M. Jean-Paul Tuaiva (Union des démocrates et indépendants - Polynésie Française)	Question écrite
Ministère interrogé > Finances et comptes publics		Ministère attributaire > Économie
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > sécurité sociale	Analyse > fonctionnement. perspectives.
Question publiée au JO le : 10/05/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Paul Tuaiva appelle l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'immatriculation au répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) des ressortissants de Polynésie française. Il souhaiterait comprendre les modalités d'attribution du NIR dans les collectivités du Pacifique mis en place par le décret du 22 janvier 1982 (modifié par le décret du 8 mars 2006) à l'identique du reste du territoire français. En effet, des difficultés à l'immatriculation à la sécurité sociale sont rencontrées par les Polynésiens à leur arrivée en métropole notamment en ce qui concerne des étudiants. Lors du dernier comité interministériel égalité et citoyenneté, ces difficultés ont été soulignées par le délégué interministériel en lien avec le ministère des outre-mer. En conséquence il sollicite la mise en place de dispositions qui permettraient plus facilement l'immatriculation pour les Français du Pacifique afin de leur assurer l'équité avec ceux issus de la métropole.